

**I – LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2008**

RADIAN

Etats financiers au 31/12/2008 (en euros)

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/08	Net 31/12/07
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes/immobil. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	2 665 822 228		2 665 822 228	2 759 082 974
Prêts	15 006 258		15 006 258	
Autres immobilisations financières	35 354 775		35 354 775	32 339 626
ACTIF IMMOBILISE	2 716 183 261		2 716 183 261	2 791 422 600
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de production biens				
Stocks d'en-cours production services				
Stocks produits intermédiaires, finis				
Stocks de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 852		1 852	
Capital souscrit, appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	2 041 696		2 041 696	2 041 696
Disponibilités	1 157 211		1 157 211	798 862
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	3 200 759		3 200 759	2 840 558
Charges à répartir s/plusieurs exercices				
Primes remboursement des obligations	202 809		202 809	480 545
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 719 586 829		2 719 586 829	2 794 743 703

RADIAN

Etats financiers au 31/12/2008 (en euros)

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/12/08	Net 31/12/07
Capital social ou individuel dont versé	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, Ecart de réévaluation dont écart équivalence	76 224	76 224
Réserve légale	12 245	12 245
Réserves statutaires, contractuelles	853 251	853 251
Réserves réglementées	540 740	418 236
Autres réserves	270 802	172 504
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 503 262	2 282 460
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	392 290	392 290
PROVISIONS	392 290	392 290
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 715 302 731	2 790 816 149
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 056 036	1 011 411
Dettes fiscales et sociales	332 510	241 393
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 716 691 277	2 792 068 953
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 719 586 829	2 794 743 703

RADIAN

Etats financiers au 31/12/2008 (en euros)

COMPTE DE RESULTAT Première partie

RUBRIQUES	Net 31/12/08	Net 31/12/07
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements-provis., transfert charges		
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et approvisionnements		
Variation de stock [matières premières, approvis.		
Autres achats et charges externes	9 197 628	6 916 866
Impôts, taxes et versements assimilés	219 238	204 411
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations provisions pour risques et charges		
Autres charges	97 407	74 686
CHARGES D'EXPLOITATION	9 514 273	7 195 963
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 514 273	-7 195 963
Bénéfice attribué ou Perte transférée		
Perte supportée ou Bénéfice transféré		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances immo.	131 426 516	126 983 616
Autres intérêts et produits assimilés	6 628 167	4 418 798
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets cession valeurs mobilières placement		
PRODUITS FINANCIERS	138 054 683	131 402 414
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 418 309	1 640 231
Intérêts et charges assimilées	126 613 847	122 235 777
Différences négatives de change		
Charges nettes cession valeurs mobil. placement		
CHARGES FINANCIERES	128 032 156	123 876 008
RESULTAT FINANCIER	10 022 527	7 526 406
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	508 254	330 443

RADIAN

Etats financiers au 31/12/2008 (en euros)

COMPTE DE RESULTAT Deuxième partie

RUBRIQUES	Net 31/12/08	Net 31/12/07
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	237 452	157 939
TOTAL DES PRODUITS	138 054 683	131 402 414
TOTAL DES CHARGES	137 783 881	131 229 910
BENEFICE OU PERTE	270 802	172 504
Résultat par action	5,42	3,45
Résultat dilué par action	5,42	3,45

RADIAN

Etats financiers au 31/12/2008 (en euros)

HORS BILAN

RUBRIQUES	Montant hors bilan	
	31/12/2008	31/12/2007
Autres engagements reçus :		
Sur les émissions d'emprunts RADIAN : (1)		
- capital	2 677 429 441	2 755 200 950
- intérêts courus non échus	34 337 091	31 324 463
- intérêts non courus, non échus	750 051 879	651 428 306
TOTAL	3 461 818 411	3 437 953 719

(1) Crédit Agricole SA garantit le remboursement du nominal et des intérêts des émissions des emprunts RADIAN.

RADIAN

**90, BOULEVARD PASTEUR
75015 PARIS**

Etats financiers au 31.12.2008

ANNEXES

I. FAITS CARACTERISTIQUES

Au cours de l'exercice 2008, RADIAN a connu deux amortissements :

- sur la ligne de juin 98 à 5,25% pour un montant de 224 862 292€
- sur la ligne de décembre 98 à 4,50% pour un montant de 157 909 217€

RADIAN a effectué deux émissions pour un montant total de 305 000 000€ réparti comme suit :

- Une émission en juin 2008 pour un montant de 234 000 000 € d'une durée de 10 ans au taux fixe de 6,05%. Cette souscription se décompose en 219 000 000€ de Titres Subordonnés Remboursables et 15 000 000€ de souscription de prêt subordonné présentant des caractéristiques identiques.
- Une émission en décembre 2008 pour un montant de 71 000 000 € d'une durée de 10 ans au taux fixe de 6,05%. En parallèle, Radian a souscrit à 2 Bons à Moyen Terme Négociable Subordonné.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La situation au 31 décembre 2008 a été établie selon les mêmes règles que l'arrêté annuel au 31 décembre 2007. Les règles et principes comptables édictés par le nouveau plan comptable général (règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999) s'appliquent.

Les choix, parmi les méthodes légales, sont les suivants :

- Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Lorsque des émissions et des souscriptions comportent une prime d'émission :
 - Les titres souscrits par RADIAN auprès des caisses régionales sont enregistrés à leur coût d'acquisition, primes d'émission incluses ou net de primes d'émission selon que le titre est émis au-dessus ou en dessous du pair.
 - Les titres émis par RADIAN auprès du public sont comptabilisés pour la valeur totale de remboursement. Les primes d'émission sont inscrites au passif pour les émissions au-dessus du pair et à l'actif dans le cas d'émissions en dessous du pair.
 - Les primes d'émission sont inscrites au compte de résultat de façon linéaire sur la durée des souscriptions et des emprunts.
- Les sorties des titres de participation, des autres titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement, sont valorisées d'après la méthode PEPS.
- La comptabilisation d'une provision pour impôt dans les comptes sociaux de RADIAN traduit la charge future d'impôt sur les sociétés dont il conviendra d'effectuer le calcul sur la base des coupons courus au 31 décembre 1992, des titres subordonnés souscrits auprès des Caisses Régionales dont l'imposition est reportée à la date de cession ou de remboursement des titres.

III. IMMOBILISATIONS (en euros)

Les mouvements comptables concernant les immobilisations financières jusqu'au 31 décembre 2008 sont les suivants :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Début exercice	Acquisitions/ Emissions
Autres participations		
Autres titres immobilisés et prêt (1)	2 759 082 974	305 379 860
Autres immobilisations financières (intérêts courus non échus des titres subordonnés)	32 339 626	7 542 455
TOTAL GENERAL	2 791 422 600	312 922 315

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Amortissement / RACHAT	amortissement prime 2008	Fin exercice
Autres participations			
Autres titres immobilisés et prêt (1)	382 771 509	862 839	2 680 828 486
Autres immobilisations financières (intérêts courus non échus des titres subordonnés)	6 318 195	-1 790 889	35 354 775
TOTAL GENERAL	389 089 704	-928 050	2 716 183 261

(1) Détail des titres immobilisés et prêt

DETAIL DES TITRES IMMOBILISES ET PRET	Nominal	Prime d'émission	Amortissements prime d'émission	Total
DECEMBRE 1 990 3,89%	133 392 882			133 392 882
AVRIL 1 991 3,89%	104 884 922	33 611	6 789	104 911 744
DECEMBRE 1 991 3,89%	25 001 637	67 912	13 717	25 055 832
JUIN 1 998 5,40%		219 934	219 934	
DECEMBRE 1 998 4,65%		372 686	372 686	
MAI 1 999 4,25%	92 000 000	-73 912	-53 462	91 979 550
JUIN 1 999 4,65%	126 650 000	-75 720	-50 757	126 625 037
NOVEMBRE 1 999 5,40%	140 800 000	-330 913	-173 516	140 642 603
JUIN 2 000 5,70%	168 500 000	201 092	81 057	168 620 035
DECEMBRE 2 000 5,80%	144 500 000	63 024	21 578	144 541 446
MAI 2 001 5,40%	85 000 000	1 737	511	85 001 226
JUIN 2 001 5,50%	71 500 000	25 530	7 381	71 518 149
NOVEMBRE 2 003 4,63%	113 000 000	549 909	93 743	113 456 166
NOVEMBRE 2 004 4,23%	77 200 000	708 036	103 161	77 804 875
JUIN 2 005 3,60%	200 000 000			200 000 000
NOVEMBRE 2 005 3,73%	90 000 000	1 415 744	143 695	91 272 049
NOVEMBRE 2 005 3,73%	10 000 000	182 330	18 506	10 163 824
JANVIER 2 006 3,73%	10 000 000	215 657	21 888	10 193 769
NOVEMBRE 2 006 4,451%	115 000 000			115 000 000
NOVEMBRE 2 006 4,195%	108 000 000	54 768	5 051	108 049 717
DECEMBRE 2 006 4,491%	395 000 000			395 000 000
JUILLET 2 007 4,945%	105 000 000	22 967	2 420	105 020 547
DECEMBRE 2 007 5,245%	57 000 000	227 632	22 901	57 204 731
JUIN 2 008 6,195%	234 000 000(*)	102 960	5 329	234 097 631
DECEMBRE 2 008 6,195%	71 000 000	276 900	227	71 276 673
TOTAL GENERAL	2 677 429 441	4 261 884	862 839	2 680 828 486

(*) La souscription de 234 000 000 euros sur le premier semestre se décompose en 219 000 000 euros de Titres Subordonnés Remboursables et 15 000 000 euros de souscription de prêt subordonné présentant des caractéristiques identiques

IV. CREANCES ET DETTES (en euros)

Les créances et dettes constatées au 31 décembre 2008 se présentent comme suit:

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières (1) Autres créances	35 354 775	35 354 775	
TOTAL GENERAL	35 354 775	35 354 775	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes d'établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (2)	2 715 302 731	393 787 091	846 506 624	1 475 009 016
Charges à payer dividende				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 056 036	1 056 036		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	332 510	332 510		
Groupe et associés				
TOTAL GENERAL	2 716 691 277	395 175 637	846 506 624	1 475 009 016

(1) Intérêts courus non échus des souscriptions de titres subordonnés, présentés en immobilisations financières

(2) Emissions de titres subordonnés :

- *NOMINAL* 2 677 429 441

- *Primes d'émission au-dessus du pair (taux d'émission supérieur à 100 %) (*)* 3 536 199

- *Intérêts courus non échus* 34 337 091

(*) Les primes d'émission au-dessous du pair (202 809,44) sont présentées à l'actif

	Début exercice	Augmentations	Dotations Amt	Fin exercice
Primes d'émission des TSR émis en dessous du pair	480 545		277 736	202 809

V. PROVISIONS (en euros)

Les provisions pour la situation au 31 décembre 2008 sont les suivantes:

RUBRIQUES	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour impôts (1)	392 290			392 290
TOTAL PROVISIONS	392 290			392 290

(1) Cette provision pour impôts d'un montant de 392 290 euros correspond à la charge future d'impôt sur les sociétés calculée sur la base des coupons courus 1992 des TSR souscrits auprès des caisses régionales, dont l'imposition est reportée à la date de cession ou de remboursement des titres.

VI. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en Euros)

Le capital social est fixé à 750.000 Euros et divisé en 50.000 actions de 15 Euros chacune. (AGE du 18 juin 1999)

Principal actionnaire : Les Caisses Régionales.

VII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en euros)

	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
31/12/2006					
avant affectation	750 000	941 720	142 958	325 278	2 159 956
Affectation du résultat (1)			275 278	-325 278	-50 000
Autres variations					
Résultat 31/12/2007				172 504	172 504
31/12/2007					
Avant affectation	750 000	941 720	418 236	172 504	2 282 460
Affectation du résultat (2)			122 504	-172 504	-50 000
Autres variations					
Résultat 31/12/2008				270 802	270 802
31/12/2008					
Avant affectation	750 000	941 720	540 740	270 802	2 503 262

(1) Distribution de dividendes d'un montant de 50 000€ en 2007

(2) Distribution de dividendes d'un montant de 50 000€ en 2008

VIII. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
(En K€)

RUBRIQUES	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE	
Autres titres immobilisés et prêt	2 680 828
Autres immobilisations financières	35 355
DETTES	
Emprunts et dettes/Etablissements de crédit	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	898
Autres dettes	
CHARGES	
Autres achats et charges externes	
- Commissions sur emprunts	4 347
- Autres charges diverses d'exploitation	6
Autres charges	
PRODUITS	
Commissions sur prêts	
Autres produits financiers	131 427

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN (en euros)

RUBRIQUES	Montant hors bilan	
	31/12/2008	31/12/2007
Autres engagements reçus :		
Sur les émissions d'emprunts RADIAN : (1)		
- capital	2 677 429 441	2 755 200 950
- intérêts courus non échus	34 337 091	31 324 463
- intérêts non courus, non échus	750 051 879	651 428 306
TOTAL	3 461 818 411	3 437 953 719

(1) Crédit Agricole SA garantit le remboursement du nominal et des intérêts des émissions des emprunts RADIAN.

X. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL	Forme	Montant capital au 31/12/2008
Crédit Agricole SA 91/93, Boulevard Pasteur - 75015 PARIS	SA	6 679 027 488

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

**II – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2008 ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Radian, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

III. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux titres émis et souscrits par votre société exposées dans l'annexe aux comptes annuels ainsi que des informations données dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

**III – RAPPORT DE GESTION
ET
TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L’ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

RADIAN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 750.000 euros
Siège social : Immeuble Cotentin
90, bd Pasteur
75015 PARIS
RCS Paris n°B 352 020 150

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Chers actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008
--

1.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société RADIAN s'est concrétisée au travers de deux émissions de Titres Subordonnés Remboursables RADIAN sur l'année 2008. Le produit de ces émissions a pour but d'alimenter les Caisses Régionales de Crédit Agricole en fonds propres complémentaires au sens de l'article 4 d du règlement CRBF 90-02. Ces émissions ont ainsi contribué à l'amélioration du niveau des Ratios de Solvabilité (CRD) des Caisses Régionales. En 2008, les Caisses Régionales ont continué à développer leurs crédits (64,4 Md€ de réalisations de prêts en 2008 portant la croissance de leurs encours de crédit à + 6,7 %) et à participer au développement du Groupe Crédit Agricole. Elles ont notamment participé à la dernière augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réalisée le 7 juillet 2008.

Ainsi au cours de l'année 2008, la SA RADIAN a été sollicitée deux fois au total pour 305 M€:

- en juin, sous la forme d'une émission publique dans le réseau de 234 M€, d'une durée de 10 ans, avec un taux fixe de 6,05 % ; cette émission a été effectuée pour le compte de 8 Caisses régionales.
- en décembre également, sous la forme d'une deuxième émission publique de 71 M€, d'une durée de 10 ans, avec un taux fixe de 6,05 % ; cette émission a été réalisée pour le compte de 2 Caisses régionales.

En 2008, deux émissions sont arrivées à échéance pour un montant total de 382,8 M€ correspondant à la ligne 5,25 % de juin 1998 et à celle de 4,50 % de décembre 1998.

Au global, les encours des TSR RADIAN ont diminué de 77,8 Millions d'€ au cours de l'année 2008.

1.2 Analyse de l'évolution des affaires au regard de leur volume et de leur complexité

S'agissant de l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, nous vous renvoyons aux développements sur la situation et l'activité de la Société ci-dessus.

➤ **Indicateurs clés de performance de nature non financière**

Pas de survenance de risque opérationnel (pas d'erreur dans le montage des opérations, pas d'erreur dans les flux de paiement, respect des calendriers d'émission).

➤ **Description des principaux risques et incertitudes**

Selon les principes du montage des émissions, celles-ci ne doivent pas générer de risque financier, du fait de l'adossement entre émissions réalisées par la société Radian et émissions réalisées par les Caisses Régionales.

Périodiquement, la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. s'assure de l'équilibre actif / passif de la Société Radian sur le stock des émissions en vie.

➤ **Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société (objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers et couverture des risques) :**

La société ne recourt pas aux instruments financiers.

1.3 Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

1.4 Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

1.5 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

En 2009, pour permettre aux Caisses Régionales de maintenir des ratios CRD de bon niveau, en levant des fonds propres complémentaires, la SA RADIANT leur proposera à nouveau des émissions au rythme d'au moins une émission chaque semestre en fonction de leurs besoins et en particulier pour continuer à financer l'économie.

1.6 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

1.7 Exposé des comptes sociaux de RADIANT

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

➤ Bilan

Le total du bilan s'élève à 2,720 milliards d'Euros contre 2,795 milliards au 31 décembre 2007.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 2,042 millions suite au placement de 101 CPR CASH au premier trimestre 2007 auxquelles se rajoutent près de 1,157 millions d'euros en compte courant.

Le montant du report à nouveau est de 540 740 euros qui proviennent de 590 740 euros de report à nouveau en 2007 diminué de 50 000 euros prélevés pour le paiement des dividendes en juin 2008 suite à la décision de l'AG ordinaire du 18 juin 2008.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 056 036 euros contre 1 011 411 euros au 31 décembre 2007. Ce montant comprend principalement les commissions de garanties, de service financier et service titre sous forme de provisions passées pour l'ensemble des Titres Subordonnés Remboursables (TSR) Radian.

➤ Produits et Charges

Le résultat d'exploitation s'élève à - 9,514 millions d'Euros contre - 7,196 millions d'euros en décembre 2007. Ce résultat regroupe les commissions de service financier, titre et de garantie.

Les produits financiers sont de 138,055 millions d'euros dont 131,427 millions d'intérêts de TSR émis par les Caisses Régionales et 6,628 millions d'autres intérêts et produits assimilés.

Les charges financières sont de 128,032 millions d'euros dont 126,614 millions d'intérêts de TSR émis par Radian et 1,418 million de dotations aux amortissements de primes de TSR publics.

Le résultat financier s'élève en conséquence à 10,023 millions d'euros.

Ces comptes font apparaître au 31 décembre 2008 un bénéfice fiscal de 614 105 euros et un bénéfice comptable de 270 802 euros contre 172 504 euros au 31 décembre 2007.

Le bénéfice comptable de 270 802 euros s'entend hors plus value latente du portefeuille de placement qui s'élève au 31/12/2008 à 158 518,49 euros.

La charge d'impôt au 31/12/2008 s'élève à 237 452 euros dont 32 750 d'impôt forfaitaire annuel (IFA).

1.8 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

1.9 Filiales et participations – sociétés contrôlées

La Société n'a aucune filiale ou participation et ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

➤ *Prises de participation ou de contrôle* : Néant.

➤ *Evolution des participations – cessions de participations / Régularisation de participations croisées* : Néant.

* *
*

Nous vous demandons conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes sociaux qui vous sont présentés en annexe.

* *
*

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 270.802 euros :

- Bénéfice de l'exercice :	270.802 euros
- Report à nouveau :	540.740 euros
Constituant un résultat distribuable de :	811.542 euros

Affectation :

- à titre de dividendes :	50.000 euros
- le solde, au compte de Report à nouveau :	761.542 euros

Le dividende de 1 euro par action serait mis en paiement au siège social à compter du 25 juin 2009.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice du bénéfice distribué	Dividende par action	Réfaction (art. 243 bis CGI)	
		Montant éligible	Montant non éligible
Exercice clos le 31/12/2005	1 €	3 €	49.997 €
Exercice clos le 31/12/2006	1 €	3 €	49.997 €
Exercice clos le 31/12/2007	1 €	3 €	49.997 €

* * *

3. INFORMATIONS JURIDIQUES

3.1 Conventions

Vous aurez en outre à vous prononcer sur les conventions relatées dans le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que les commissaires aux comptes ont été informés de l'absence de conclusion de conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties.

3.2 Principaux actionnaires

Nous vous indiquons conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, de l'identité des actionnaires qui possèdent plus de 5 % du capital social :

- CRCAM du Languedoc : 3.655 actions, soit 7,31 % du capital social.
- CRCAM Nord Midi Pyrénées : 3.481 actions, soit 6,96 % du capital social.
- CRCAM de Champagne-Bourgogne : 3.434 actions, soit 6,87 % du capital social.
- CRCAM de Brie-Picardie : 3.118 actions, soit 6,24 % du capital social.
- CRCAM de Charente-Périgord : 3.005 actions, soit 6,01 % du capital social.
- CRCAM de Sud Rhône Alpes : 2.838 actions, soit 5,68 % du capital social.
- CRCAM des Savoie : 2.694 actions, soit 5,39 % du capital social.
- CRCAM Pyrénées-Gascogne : 2.536 actions, soit 5,07 % du capital social.

3.3 Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise :

Néant.

3.4 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008 : **0 %**.

3.5 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liées, sur leurs titres :

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous rendons compte des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liées, sur leurs titres :

Aucune opération de ce type n'a été effectuée au cours de l'exercice 2008.

3.6 Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions :

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2008.

3.7 Situation des mandats des Administrateurs

Les mandats d'Administrateurs de Madame Sylvie VERNET-GRUOT, Monsieur Jean PHILIPPE, la CRCAM Charente-Périgord et la CRCAM Nord de France arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Nous vous proposons, en conséquence, de renouveler leurs mandats pour la durée statutaire de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3.8 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération ni aucun jeton de présence. Ils n'ont pas reçu non plus d'engagement à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Pour les mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Crédit Agricole, seules les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont concernés par cette information.

3.9 Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé :

▪ <i>M. Jacques DURAND</i>

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
FRANCE NORD TELESURVEILLANCE		Président
CRITEL		Administrateur
RADIAN	SA	Représentant permanent de la CRCAM Nord de France, Administrateur

▪ **M. Pierre FORT**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
CETECAR	GIE	Représentant permanent de la CRCAM Champagne-Bourgogne
CREDIT AGRICOLE TITRES	SNC	Membre du Comité consultatif
RADIAN	SA	Représentant permanent de la CRCAM Champagne-Bourgogne, Administrateur

▪ **M. François MACE**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
CRCAM CHARENTE-PERIGORD		Directeur Général
GIE COMETE	GIE	Président
CREDIT AGRICOLE SA	SA	Membre du Conseil d'Orientation Agro-Alimentaire Groupe
PLEINCHAMP	SAS	Vice-Président
RADIAN	SA	Administrateur
FNCA	Fédération	Membre de la Commission des Ressources Humaines
		Membre de la Délégation Fédérale de Négociation
UNI-EDITIONS	SAS	Membre du Conseil de Gestion
JOHN-DEERE Crédit	SAS	Président
GRAND SUD OUEST CAPITAL	SA	Administrateur
FIRECA	SAS	Administrateur
CAMCA et CAMCA LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Membre du Bureau
SOFINCO	SA	Administrateur
MERIDIAN BANK	SA	Administrateur
CARI	SA	Administrateur
CALYON	SA	Administrateur
MEDEF de CHARENTE	Association	Administrateur

▪ **M. Olivier NICOLAS :**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
AFGAP	L1901	Administrateur
BFT	SA	Administrateur
CA BOURSE	SAS	Membre du Conseil de Gestion
CASANLI	SA Lux	Représentant permanent de CREDIT AGRICOLE SA, Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE LEASING	SA	Administrateur

CREDIT AGRICOLE S.A.	SA	Responsable de la Gestion Financière (FIN)
CREDIT LOGEMENT	SA	Représentant permanent de CREDIT AGRICOLE S.A., Administrateur - Président du Comité d'audit
DELFINANCES	SAS	Membre du Conseil de Gestion
FONCARIS*	SA	Administrateur
GROUPEMENT DES PROVINCES DE FRANCE (GPF)	SA	Représentant permanent de CREDIT AGRICOLE SA, Administrateur
RADIAN	SA	Directeur Général Administrateur
PREDICA	SA	Administrateur
SOCIETE DE GESTION DU FONDS DE GARANTIE DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (SGFGAS)	SA	Représentant permanent de CREDIT AGRICOLE SA, Administrateur
SOCIETE D'EPARGNE FONCIERE AGRICOLE (SEFA)	SC	Membre du Conseil de Surveillance
UNIMAT	SA	Administrateur

* Mandats ou fonctions libérés en 2008

▪ **M. Jean PHILIPPE :**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
CRCAM Pyrénées-Gascogne		Directeur Général
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	SA	Représentant Permanent de la CRCAM Pyrénées-Gascogne, Administrateur
BANKOA	SA	Représentant Permanent de la CRCAM Pyrénées-Gascogne, Administrateur
MERCAGENTES	SA	Représentant Permanent de la CRCAM Pyrénées-Gascogne, Administrateur
MERCAGESTION	SA	Représentant Permanent de la CRCAM Pyrénées-Gascogne, Administrateur
RADIAN	SA	Président du Conseil d'administration
FONCARIS	SA	Administrateur Membre du Comité des Engagements*
CAMPY	Association	Président* puis Directeur Délégué
Association Nationale des Cadres de Direction	Association	Président
Crédit Agricole Solidarité et Développement	Association	Administrateur
SYNERGIE	GIE	Administrateur
EUROFACTOR	SA	Membre du Conseil de surveillance
CREDIT AGRICOLE CHEVREUX	SA	Administrateur
CALYON	SA	Administrateur Membre du Comité d'Audit

CREDIT AGRICOLE COVERED BOND	SA	Administrateur
FIRECA	SAS	Administrateur
FNCA	Fédération	Rapporteur de la Commission Mutualiste* Membre du Comité Vie Mutualisme*
CREDIT AGRICOLE SA	SA	Membre du Comité de pilotage Cap Relations Clients*
FNCA	SA	Président du Comité de Pilotage Multicanal*

* Mandats ou fonctions libérés en 2008

▪ **Mme Sylvie VERNET-GRUOT**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
CACEIS CORPORATE TRUST* <i>et</i> **	SA	Présidente du Directoire
CREDIT AGRICOLE INTERNATIONAL EMPLOYEES	SA	Administrateur
RADIAN	SA	Administrateur
DIGIMEDIA INTERACTIVE*	SASU	Membre du Conseil de gestion
REGISTRAR	GIE	Présidente
FCPE CREDIT AGRICOLE AVENIR	FCPE	Membre titulaire

* Mandats ou fonctions libérés en 2008

**La société a changé de mode d'administration et de gouvernance le 30 juin 2008 pour devenir une SA à conseil d'administration.

▪ **M. Andrew WATSON**

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2008</i>
RADIAN	SA	Représentant permanent de CAAM GROUP, Administrateur
BFT		Administrateur
CAL (Luxembourg)		Administrateur
CAAM ALTERNATIVE INVESTMENTS SERVICES INC.		Administrateur
SEGESPAR IT SERVICES	GIE	Président du Conseil de surveillance
CREELIA	SAS	Président du Directoire
EUROPEAN PARTNERS IN EMERGING MARKETS INC.		Vice-Président du Conseil d'administration
SEGESPAR FINANCE	SA	Président du Conseil d'administration Et Directeur Général
EMERGING MARKETS MANAGEMENT LLC		Administrateur
GREEN WAY SELECT FUND PLC		Administrateur
CAAM ALTERNATIVE INVESTMENTS HOLDING	SA	Administrateur
LCL MONETAIRE JOUR	SICAV	Président du Conseil d'administration

RADIAN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 750.000 euros
Siège social : Immeuble Cotentin
90, bd Pasteur
75015 PARIS
RCS Paris n°B 352 020 150

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2009

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration ; Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ; Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne ; approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs ;
2. Affectation du résultat ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions, s'il y a lieu ;
4. Renouvellement des mandats de quatre administrateurs ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, lesquels font apparaître un bénéfice de 270.802 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, après présentation par le Président de son rapport, lui donne également acte de la communication des informations rassemblées par celui-ci sur les conditions de préparation et sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, des procédures de contrôle, ainsi que des éventuelles limitations des pouvoirs du Directeur Général aux termes de son rapport sur le contrôle interne.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 270.802 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	270.802 euros
- Report à nouveau :	540.740 euros
Constituant un résultat distribuable de :	811.542 euros

Affectation :

- à titre de dividendes : 50.000 euros
- le solde, au compte de Report à nouveau : 761.542 euros

Le dividende, soit 1 euro par action, sera mis en paiement au siège social à compter du 25 juin 2009.

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice du bénéfice distribué	Dividende par action	Réfaction (art. 243 bis CGI)	
		Montant éligible	Montant non éligible
Exercice clos le 31/12/2005	1 €	3 €	49.997 €
Exercice clos le 31/12/2006	1 €	3 €	49.997 €
Exercice clos le 31/12/2007	1 €	3 €	49.997 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Sylvie VERNET-GRUOT est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean PHILIPPE est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la CRCAM CHARENTE-PERIGORD est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la CRCAM NORD DE FRANCE est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**IV – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

INSTRUCTION N° 2006-10 DU 19 DÉCEMBRE 2006

**Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux
Exercice couvert : 2008 (1)**

RADIANT	KPMG				ERNST & YOUNG			
	<i>Montant HT</i>		<i>%</i>		<i>Montant HT</i>		<i>%</i>	
	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (2)		11000		100%	54200	40400	100%	100%
<input type="checkbox"/> Missions accessoires								
<i>Sous-total</i>		11000		100%	54200	40400	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Technologies de l'information								
<input type="checkbox"/> Audit interne								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit.)								
<i>Sous-total</i>		0			0	0		
TOTAL		11000		100%	54200	40400	100%	100%

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(2) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

V – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU
CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LEDIT RAPPORT

RADIAN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 750.000 euros
Siège social : Immeuble Cotentin
90, bd Pasteur
75015 PARIS
RCS Paris n°B 352 020 150

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Article L. 225-37 du Code de commerce

Chers actionnaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société Radian.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Permanent de la Direction Financière de Crédit Agricole SA et de la Direction Générale de Radian.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de Radian au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de Radian, sont intervenus entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté et approuvé par le Conseil lors de sa séance du 19 mars 2009.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL

Composition du Conseil

- Nombre de membres (art. 14.1 des statuts) : le Conseil d'administration doit être composé de 3 à 18 membres, personnes physiques ou morales.
- Durée du mandat (art. 14.2 des statuts) : les administrateurs sont nommés ou renouvelés pour 3 ans renouvelables par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment.
- Nombre minimum d'actions (art. 15 des statuts) : chaque administrateur doit être propriétaire d'une action de la Société.
- Président (art. 18 des statuts et 2.B du règlement intérieur) : le Conseil élit en son sein un Président personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

- Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Radian est une société dont les titres de capitaux propres ne sont pas admis à négociation sur un marché réglementé et est détenue à 99 % par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Le Conseil d'administration est présidé par un Directeur de Caisse Régionale et comprend notamment trois Caisses Régionales.

Radian, qui dispose déjà d'un règlement intérieur au Conseil d'Administration et d'une charte des administrateurs, n'a pas adopté de Code de gouvernance.

La liste nominative des 7 administrateurs peut être consultée dans le rapport de gestion.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Informations générales : Règlement intérieur et Charte de l'administrateur :

En outre des dispositions légales et statutaires, le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 juin 2002 et actualisé lors de la réunion dudit Conseil du 19 mars 2008, définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction Générale. Il détermine notamment :

- les règles de fonctionnement du Conseil d'administration en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions et notamment la faculté de participation au conseil par moyens de visioconférence ;
- l'étendue des pouvoirs du conseil : celui-ci exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts, sous réserve de l'obtention de l'accord préalable de CREDIT AGRICOLE SA pour certaines décisions (nomination du Président du Conseil, du Directeur Général ou d'un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués ; distribution des résultats)
- l'étendue du rôle du Président ;
- les modalités de création du Comité des rémunérations ;
- l'étendue des pouvoirs du Directeur Général, lequel doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour certaines opérations (cf. point 4 ci-après) ;
- l'application au sein de la Société des procédures internes du groupe Crédit Agricole ;
- les modalités de modification des statuts et du règlement intérieur.

Il est annexé au règlement intérieur une Charte de l'administrateur du Crédit Agricole.

- Règles de fonctionnement du Conseil :

- Convocations (art. 16.1 des statuts) : le Conseil se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige (dans les faits, le Conseil se réunit au moins chaque semestre pour l'examen des comptes semestriels et l'arrêté des comptes annuels).

Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, le tiers au moins des administrateurs ou le Directeur général peuvent demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens, au moins 3 jours à l'avance. Elles peuvent être verbales et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

- Lieu (art. 16.1 des statuts) : la réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- Délibération (art. 16.2 des statuts) : le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour les décisions concernant l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion (art. 1.2 du règlement intérieur).

▪ Indications complémentaires :

- Le Conseil est informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société par la mise à disposition de dossiers spécifiques afférents aux ordres du jour de ses réunions.
- Modalités de mise en œuvre du droit de communication des administrateurs :
 - Délai préalable habituel de mise à disposition des documents : en moyenne une semaine.
 - Contenu de l'information communiquée aux administrateurs avant les réunions du Conseil : rapports et éléments comptables, économiques et financiers.
 - Formations spécifiques proposées aux administrateurs : néant.

Information sur les séances du Conseil :

Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, les 19 mars, 18 juin et 28 août, avec un taux de présence moyen de 76 %.

Lors de sa séance du 19 mars 2008, le Conseil d'administration a été appelé à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2007 et sur le rapport de gestion 2007 soumis à l'approbation des actionnaires ; le rapport du Président sur le contrôle interne lui a également été présenté. Le Conseil a en outre procédé à l'actualisation de son règlement intérieur et a été informé sur l'émission d'obligations réalisée en décembre 2007 et sur les résultats d'une étude relative à la notation des émissions.

Il a convoqué une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 18 juin 2008 en vue d'approuver les comptes de l'exercice et de renouveler les mandats de deux administrateurs et des commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 18 juin 2008, le Conseil d'administration a procédé au renouvellement du mandat du Directeur Général et a délibéré sur des questions diverses.

Enfin, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 août 2008, a été informé de l'activité du premier semestre 2008 et a arrêté les comptes dudit semestre. Il a également décidé d'une autorisation d'émission d'obligations et de délégations de pouvoirs en application de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières. Il a enfin été informé sur l'émission d'obligations réalisée le 26 juin 2008.

Evaluation des performances du Conseil :

Il n'a pas été pris de mesures spécifiques d'évaluation des performances du Conseil.

Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Les mandataires sociaux de la société n'ont perçu aucune rémunération ni aucun jeton de présence au cours de l'exercice par la société.

Aucun avantage particulier (indemnité due à raison de la cessation ou du changement de fonction) ni de régime spécifique de retraite particulier n'a été accordé aux mandataires sociaux.

Aucun plan de stock options ou d'actions gratuites n'a été mis en place par Radian.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Conventions « réglementées » et « déclarables »

- *Conventions « réglementées »* : La procédure d'autorisation préalable est bien respectée, mais aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Conformément aux dispositions légales, le commissaire aux comptes en a été averti pour l'établissement de son rapport spécial qu'il présentera sur ce point à l'assemblée générale.
- *Conventions dites « déclarables »* : Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-39 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'administration et le commissaire aux comptes en ont été avertis.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITÉS (D'AUDIT ET DES COMPTES/ DES RÉMUNÉRATIONS/ DES NOMINATIONS)

Aucun comité n'a été mis en place.

3. PRÉSENTATION DES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APORTE AU POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL

Dans les relations internes de la Société et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, le Directeur général doit obtenir l'accord du Conseil (en référence au règlement intérieur) :

- pour définir le plafond annuel des émissions autorisées, sachant qu'en application de l'article L. 228-40 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n° 2004-604 du 24/6/2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales, le pouvoir de décider ou autoriser l'émission d'obligations est reconnu au Conseil d'administration de la Société ;
- pour la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières nécessaires à la réalisation de l'objet social, d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- pour la constitution de sûretés et garanties de toute nature sur les biens de la Société.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires participent à l'assemblée générale selon les modalités prévues par la loi et les statuts de la Société.

Les informations concernant la structure du capital de la Société sont mentionnées dans le rapport de gestion arrêté par le Conseil d'administration.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reporting au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (systèmes de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices,...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Radian, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le CRBF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références propres au Crédit Agricole :

- Note de Procédure 2006-11 sur « l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. » ;
- Notes de Procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole SA ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références propres à Radian

- Règlement intérieur et Charte de l'administrateur, présentés le 18 juin 2002 au Conseil d'administration et actualisés le 19 mars 2008.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

- Champ et répartition des compétences : la Société entre dans le périmètre de contrôle interne de Groupe Crédit Agricole.
- Niveau de rattachement des différents acteurs ou structures : les acteurs opérationnels de la structure sont : la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. pour les opérations financières – émissions, rachats - et CACEIS-CT pour la tenue de la comptabilité et des comptes, sous le contrôle de la Direction de la Gestion Financière.
- Organisation des prestations externalisées : Radian (par son Directeur général) délègue à Crédit Agricole S.A. les questions financières, juridiques (en liaison avec le Cabinet d'avocats Shubert-Collin), le traitement des questions fiscales et celles relatives à la déontologie.
- Rôle des différents acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne : les entités opérationnelles (cf. supra) appliquent leurs principes et procédures de Contrôle Interne et de déontologie à l'activité qu'elles assurent pour le compte de Radian. L'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. (IGL) exerce un contrôle périodique via la Direction de la Gestion Financière.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Radian et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches (une convention de prestation de services entre Radian et CACEIS/CT a été signée en juin 2008, la convention de mandat entre RADIAN et CACEIS-CT pour les activités de Services aux Emetteurs est en cours de révision pour une mise en conformité avec le règlement CRBF actualisé 97-02 relatif au contrôle interne. De même, une révision de la convention d'animation de marché avec CALYON est en cours.
- les activités de Radian sont dans le périmètre du projet de mise en place d'un contrôle des risques et d'un contrôle permanent au sein de Crédit Agricole S.A. et plus particulièrement au sein de la Direction de la Gestion Financière,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats (les comptes étant établis par une société indépendante),

- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), *décrits plus loin.*

Pilotage du dispositif

Il n'a pas été nommé de Responsable du Contrôle Interne au sein de Radian, cette fonction étant assurée par le Directeur Général, sous le contrôle du Président du Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins une fois par an, par l'organe exécutif, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Ainsi le rapport sur le contrôle interne de l'année 2007 a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 mars 2008.

Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant (le Conseil d'Administration approuve périodiquement les conditions d'émission et suit l'équilibre d'exploitation de la société).

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.

3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE MAÎTRISE DES RISQUES FINANCIERS ET DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

Mesure et surveillance des risques financiers

Radian met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques financiers adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ainsi, selon les principes du montage des émissions, celles-ci ne doivent pas générer de risque financier, du fait de l'adossement entre émissions réalisées par la société Radian et émissions réalisées par les Caisses Régionales.

Périodiquement, la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. s'assure de l'équilibre actif / passif de la Société Radian.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité "Bâle II".

Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein de chaque entité opérationnelle sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Un dispositif de contrôles particulier recouvre l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées est en cours.

Dans le cadre de la démarche Groupe, un plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôle permanent, a été mis en œuvre.

Les points de contrôle ont été identifiés et formalisés à l'aide d'une démarche de type « cartographie des processus » réalisée en 2007 sur le processus « émission RADIANT ». La remontée des indicateurs de risque et de contrôle qui en découle a débuté en 2008 et est en phase de consolidation.

Le Contrôle Interne se déploie autour de chacune des fonctions centrales de la Société et de son objet social :

- les émissions :
 - Des obligations réglementaires sont contrôlées préalablement à chaque émission :
 - les autorisations d'émettre par les Caisses régionales ;
 - les demandes de l'AMF en vue de l'obtention de son visa.
 - Les sociétés faisant appel public à l'épargne et dont les instruments financiers sont admis sur un marché réglementé sont assujetties aux obligations réglementées issues de la transposition dans le code monétaire et financier de la Directive Européenne dit Transparence. Un arrêté du 4 janvier 2007 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatives aux nouvelles obligations d'information, de diffusion et d'archivage sont entrées en vigueur le 20 janvier 2007 (date de sa publication au Journal Officiel).
 - les nouvelles obligations d'information, de diffusion et d'archivage de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive transparence sont appliquées. RADIANT a choisi le diffuseur HUGIN. Les informations réglementées peuvent être consultées sur le site Internet de Crédit Agricole S.A à la rubrique RADIANT dans l'espace « Information Financière / Données relatives au groupe CA / Sociétés émettrices / RADIANT SA ».

- Des procédures sont suivies pour le montage (délivrance systématique à chaque émission d'un mandat entre Radian et Crédit Agricole S.A. sous la forme d'une lettre d'engagements) et pour le placement des émissions (réalisation d'un calendrier prévisionnel).
- la gestion de la société :
 - Des contrôles périodiques sont effectués pour examiner les comptes chaque semestre en vue de vérifier la cohérence avec l'activité et les perspectives d'équilibre de la Société.
 - Les factures à régler par Radian font l'objet d'un contrôle.

En outre, des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent les systèmes d'informations et les plans de continuité d'activités, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Dispositifs de contrôle interne de l'information comptable et financière

La fonction comptable de Radian est organisée selon un principe de délégation à CACEIS-CT, qui gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, CACEIS-CT, sous l'autorité du Directeur Général, est à l'origine de l'information financière diffusée au public par Radian. Elle assure en outre la coordination avec les travaux des commissaires aux comptes.

Piloté par CACEIS-CT, le dispositif de contrôle comptable, qui fait partie intégrante du système de contrôle de Radian, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire de Radian et des référentiels qui leur sont associés.

Enfin, CACEIS-CT transmet des reportings à Crédit Agricole S.A., conformément aux instructions de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A., afin de permettre l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

CACEIS-CT s'est doté, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Radian établit des comptes individuels selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

CACEIS-CT met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de Radian,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Radian sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

- Principaux acteurs impliqués dans le contrôle de cette information : les comptes sont préparés par CACEIS-CT, sous le contrôle du Directeur Général de la Société. Des réunions de pré arrêté sont tenues au sein de la Direction de la Gestion Financière (analyse des comptes, préparation de comptes d'exploitation prévisionnels, rapprochements comptabilité / gestion, ...).
- Liaisons avec les Commissaires aux comptes :
Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences sur l'information comptable et financière publiée :
 - audit des comptes individuels,
 - examen limité des comptes semestriels,
 - lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée,
- Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration les conclusions de leurs travaux.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Radian s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous (« références ») et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Contrôle périodique (Audit/Inspection)

- Audit interne par l'Inspection :

Des missions d'audit périodiques visent à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations, et de la fiabilité de la comptabilité. Ces missions concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Radian, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Jean PHILIPPE
Président du Conseil d'administration

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Radian

ERNST & YOUNG et Autres

Radian

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Radian

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Radian et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tableau des flux de trésorerie de Radian (en K€)		
	dec-08	dec-07
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	271	172
Effet des éléments non monétaires inclus dans le résultat	3	-66
Variation du besoin en fonds de roulement	134	176
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	408	282
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations financières	-305 380	-164 294
Cessions d'immobilisations financières	382 772	66 620
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	77 392	-97 674
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-50	-50
Emissions d'emprunts	305 380	162 253
Remboursement d'emprunts	-382 772	-66 620
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-77 442	95 583
Variation de trésorerie (1 + 2 + 3)	358	-1 809
Trésorerie d'ouverture	799	2 608
Trésorerie de clôture	1 157	799
Variation de trésorerie	358	-1 809

Depuis le 31 décembre 2008, la variation des intérêts courus non échus (prêteur et emprunteur) ainsi que l'amortissement des décotes / surcotes sont présentés dans la partie opérationnelle du tableau des flux de trésorerie au lieu de la partie financement / investissement. De plus, les montants des émissions et des souscriptions de la période sont désormais présentés de manière décompensée.

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN EUROS)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.					
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	1 926 563	1 970 674	2 188 975	1 837 602	1 977 813
Impôts sur les bénéfices	237 452	157 939	95 723	93 462	101 518
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	1 418 309	1 640 231	1 767 974	1 701 525	1 757 973
Résultat net	270 802	172 504	325 278	42 615	118 322
Résultat distribué (*)	50000 (*)	50 000	50 000	50 000	50 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	33,8	36,3	41,9	34,9	37,5
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	5,4	3,5	6,5	0,9	2,4
Dividende attribué	1,0 (*)	1,0	1,0	1,0	1,0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	0
Masse salariale	0	0	0	0	0
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	0	0	0	0	0

(*) montant proposé à l'AG arrêtant les comptes du 31/12/2008

**VII – DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Déclaration du responsable du rapport financier annuel 2008 de RADIAN S.A.

M. Olivier NICOLAS, Directeur Général de RADIAN SA

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Olivier NICOLAS

Le Directeur Général de RADIAN SA